

Direction Enfance Famille
Service Prévention Santé

Les dispositifs de dépistage des troubles du développement chez l'enfant en PMI

LES MISSIONS OBLIGATOIRES DU DEPARTEMENT

Le Conseil Départemental est responsable de l'organisation de consultations et d'actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de 6 ans dans le cadre de son rôle de protection sanitaire de l'enfant et de la famille.

Art L.2111-1, 2112-5, 2112-6, 2132-4 du Code de la Santé Publique

Ces consultations sont ouvertes à tous et gratuites.

LES CONSULTATIONS MEDICALES

**OBJECTIFS CONSULTATIONS MEDICALES BINOME MEDECIN / PUERICULTRICE
UNE A DEUX FOIS PAR MOIS AU CENTRE MEDICO-SOCIAL DU SECTEUR**

**Prévenir et dépister, en fonction de l'âge de l'enfant, les étapes de son développement, les inadaptations ou handicaps éventuels.
(Outils : DPL3, Brunet Lésine, Audiotest, Scolatest)**

Orienter les familles vers les ressources spécialisées nécessaires en cas de besoin (CAMSP, Pédopsychiatrie, ORL, Ophtalmo, Orthophoniste, Kiné...).

Apporter une écoute attentive et bienveillante, une réponse adéquate et adaptée aux besoins et questionnements des parents.

Améliorer l'égalité de l'accès aux soins et à la vaccination, zones dites « désertiques »

Recueillir et traiter les données épidémiologiques concernant le territoire.

Assurer le suivi médical des enfants confiés au département.

LES CONSULTATIONS DE PUERICULTRICES

OBJECTIFS CONSULTATIONS DE PUERICULTRICE UNE FOIS PAR SEMAINE AU CENTRE MEDICO-SOCIAL DU SECTEUR

Prévenir et repérer précocement des inadaptations ou des situations de handicap. (Observation, entretien, suivi, conseil ressources...)

Évaluer les besoins et difficultés de l'enfant et de sa famille afin de poser un diagnostic infirmier et de proposer un projet de soins pour l'enfant et/ou proposer les ressources nécessaires : les partenaires médicaux (médecin de PMI, libéraux généralistes) et paramédicaux du réseau.

Améliorer l'égalité de l'accès aux soins dans les zones dites « désertiques ».
Porter un regard centré sur le bien-être physique et psychique de l'enfant.

Apporter une écoute attentive et bienveillante et une réponse adéquate et adaptée aux besoins et questionnements des parents.

Mettre en œuvre des entretiens à visée éducative.

LE BILAN DE SANTE EN ECOLE MATERNELLE

Réalisé par une infirmière du Département à l'école en lien avec les enseignants et les parents, approfondi en binôme avec le médecin de PMI ou la puéricultrice si inquiétude.

97 %
des
enfants
de 3 ans
scolarisés
vus

Dépistage
Audio
Visuel
Langage
Retard
développement
Contrôle
Vaccination

362
consultations
spécialisées
demandées

LE BILAN DE SANTE EN ECOLE MATERNELLE

Réalisé dans le cadre des missions obligatoires de la PMI
avec des outils d'évaluation reconnus.
Orientation en cas de doute ou d'inquiétude.

Audiotest

Scolatest

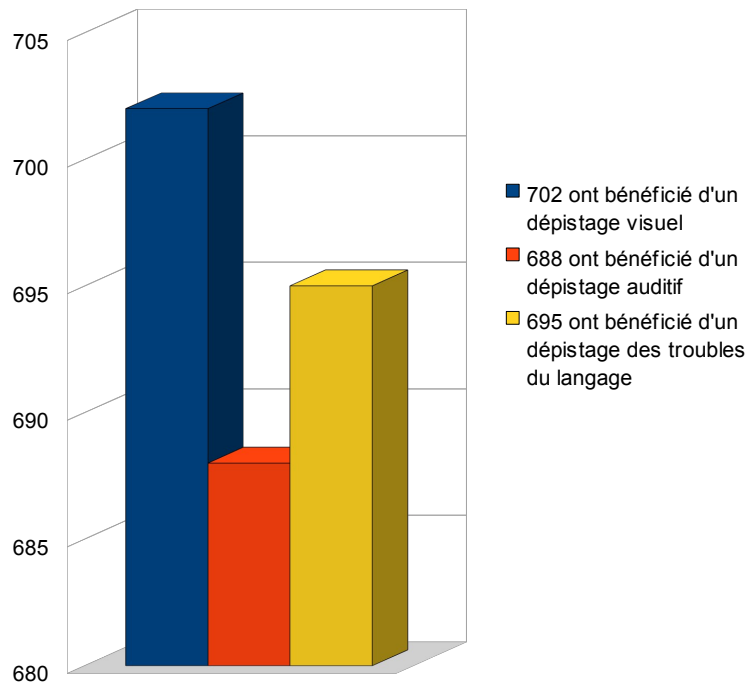
Brunet Lésine

DPL3

LE BILAN DE SANTE EN ECOLE MATERNELLE

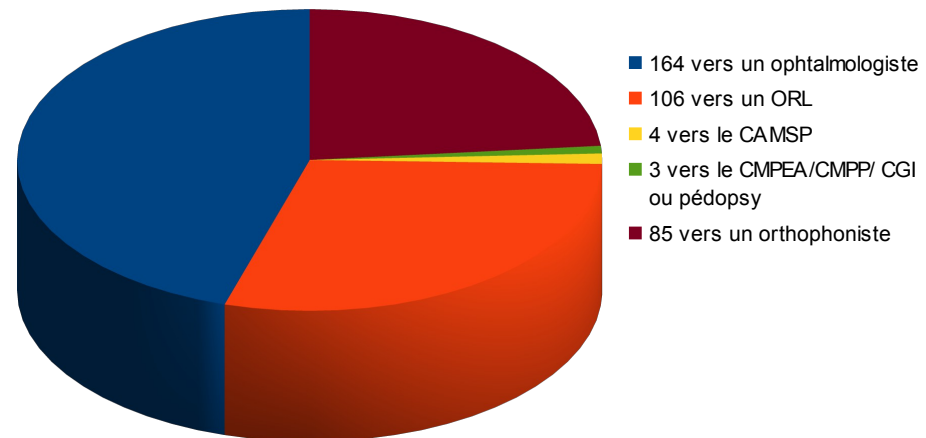
710 enfants ont bénéficié d'un bilan de santé

en école maternelle dont :



362 consultations spécialisées demandées

dont :



Statistiques 2015

Pour tout renseignement complémentaire

DIRECTION ENFANCE FAMILLE
Service Prévention Santé

Tel 04 66 49 42 10
www.lozere.fr

5 CENTRES MEDICO-SOCIAUX
MENDE, LANGOGNE, ST CHELY, MARVEJOLS, FLORAC

MERCI DE VOTRE ATTENTION